

Réunion du Syndicat du 7 mai 2021

Ouverture de la Séance à 10h00

Etaient présents :

- Madame Corinne MUGNIER, Messieurs Samuel ANCEY-SERVAIRE, André BOZON, David VALLAS, Claude Burnet, Gilbert DUNAND, Gérard BURNET, André DEVILLAZ

L'ordre du jour :

- Bail à ferme au profit de M CREPEL et Mme BANON pour la « Ferme de Vallorcine »
- Attribution des pâturages de la piste de ski de la Poya
- Informations et questions diverses

A/ Le président expose aux membres présents que suite à la vente de la ferme de Vallorcine par les époux EHRET, il convient de signer un nouveau bail aux acquéreurs : soit M CREPEL Victorien et Mme BANON Mélissa. Le conseil syndical après en avoir délibéré autorise le président à signer le bail présenté aux nouveaux acquéreurs pour une superficie totale de quarante-huit hectares quatre-vingt-dix-huit ares quatre-vingt-quinze centiares.

B/ D'autre part, le Président précise que madame Hedger souhaite vendre ses propriétés. Certaines parcelles sont constructibles en agricoles. Il pourrait s'édifier un local à usage de chèvrerie.

Par mesure de précaution, le président informe le conseil syndical que les parcelles concernées ont été retirées du bail proposé aux nouveaux acquéreurs. Il propose que lesdites parcelles fassent l'objet d'une convention de prêt à usage d'une durée annuelle au bénéfice des nouveaux acquéreurs, sur une surface totale de 8101 m².

Le conseil syndical après en avoir délibéré autorise le président à signer une convention de prêt à usage aux nouveaux acquéreurs

C/Le Président expose que :

Emmanuelle PULLUARD et Maxime BASSET quittent définitivement la région le 24 juin 2021 et arrêtent leur exploitation. En 2019 et 2020, par convention de prêt à usage, ils ont pu exploiter les parcelles B29 et B2758 secteur de la Poya et qu'il convient de rechercher pour ces parcelles un repreneur.

Le conseil syndical après en avoir délibéré autorise le président à rechercher un repreneur et à signer les documents nécessaires.